

Le vendredi, 20 mars 2020

## **DIRECTIVES DE PRÉVENTION CONCERNANT LE COVID-19 DANS LES ÉTABLISSEMENTS EN FONCTION.**

Afin d'augmenter nos mesures de prévention pour tous les bâtiments en fonction à la CSMB; nous vous demandons de déployer ces directives pour tous. La COVID-19 se propage notamment par le contact des mains avec des surfaces infectées puis avec la bouche, le nez ou les yeux. Des mesures simples, comme le lavage des mains aident à prévenir.

Il faut toujours privilégier le lavage des mains avec savon et eau courante. Cependant dans certaines circonstances l'utilisation d'une solution désinfectante de type Purell est adéquate et plus facilement déployable. D'ici peu, des bouteilles de désinfectant vous seront acheminées pour utilisation immédiate auprès de tous les visiteurs. Nous vous demandons de déployer immédiatement les actions suivantes :

- Informer tous les membres du personnel des nouvelles directives.
- Afficher les affiches rappelant les mesures de prévention, notamment à l'entrée.
- Tout le personnel doit obligatoirement se laver les mains à l'arrivée.
- Tous les visiteurs qui se présentent doivent obligatoirement se laver les mains ou utiliser un désinfectant.

Il est important, pour tous, de pratiquer en tout temps l'hygiène et l'étiquette respiratoire :

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes, tel que préconisé dans l'affiche jointe à l'envoi.
- Lorsque vous toussiez ou éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez avec un papier-mouchoir. Jetez-le ensuite et lavez-vous bien les mains. Si vous n'avez pas de papier-mouchoir, toussiez et éternuez dans le pli de votre coude ou dans le haut de votre bras. À cet effet, il est important d'avoir une quantité suffisante de papiers-mouchoirs.

Les masques ne constituent pas un outil de protection efficace. Leur utilisation est plutôt indiquée pour les patients chez qui une infection est suspectée ainsi que pour les professionnels de la santé. Vous devez adopter une pratique de travail favorisant la distance sociale :

- Favoriser le télétravail.
- Éviter les réunions face à face non essentielles.
- Utiliser des outils technologiques pour les communications.
- Évitez le contact direct pour les salutations (comme les poignées de main).
- Créer une distance physique entre les personnes d'au moins 2 mètres.

En terminant, nous vous rappelons qu'un membre du personnel malade doit également demeurer à la maison.

Cordialement vôtre,



Marc Bisson  
Coordonnateur du Secteur